

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 24 mai 2017

Présents : THIRIOT Christian, DUMAS Marc, ETIENNE Pierre, MARCHAL Laurence, FRADETTE Benoit, DUMAS Chantal, Jérôme Millet, Bruno Blain, Jean-Jacques CORNAND.

Excusé : DRAMAIX Jean-Guy.

Absent : BERARD Patrick.

Mme DUMAS Chantal a été désignée secrétaire de séance.

1. - **Transfert compétence voirie :**

report de décision après détermination du pourcentage de linéaires à transférer.

- **Transfert des 3 compétences optionnelles de la CCBDP :**

* Politique du logement et du cadre de vie;

* Création, aménagement et entretien de la voirie;

* Action sociale d'intérêt communautaire

Adopté à la majorité (contre : 1, abstentions : 2, pour : 6)

2. **Décision à prendre sur demande de subvention dossier amendes de police :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis la réfection de la chaussée, il convient de refaire le marquage au sol du ralentisseur situé devant la mairie et de remettre des plots lumineux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir ce projet de marquage au sol et de pose de plots lumineux sur le ralentisseur situé devant la mairie

- Décide de solliciter le conseil départemental pour l'attribution d'une subvention dans le cadre des amendes de police

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

3. **Point sur assainissement :**

Etat des lieux, poursuite des travaux, mise en service de la STEP Retrache, branchement de la maison de Monsieur Louwers.

4. **Point sur dossiers d'urbanisme :**

Aucun retour de tous les dossiers envoyés à la DDT.

- Demande de CU déposée par Mlle DUMAS Aurélie, quartier Rambaud, pour un projet d'habitation principale. Avis favorable à l'unanimité

- Demande de permis de construire déposé par Mr ALZONNE, sous l'habitation principale de Mr et Mme MORIN, pour la construction d'une maison à toit plat.

Avis défavorable car le style architectural ne s'intègre pas dans le paysage traditionnel, il faut respecter la distance de la construction par rapport à l'axe du chemin communal et la mairie se réserve le droit d'une bande de 2 mètres de large pour l'agrandissement du chemin communal. Le permis serait éventuellement accepté avec une construction traditionnelle provençale.

5. Tours de garde des élections législatives :

Mise en place de la répartition des conseillers dans les plages horaires.

6. Questions diverses :

- Délibération échange parcelle Fradette et Mairie : à prévoir au prochain conseil.
- Débroussaillage : prévus mi-juin 2017
- SMOP à relancer pour débroussaillage fossés Morin et autres
- Sous le pont du cimetière : à curer "urgent"
- Retarder les prochains conseils municipaux : juin 19h.

Vu pour être affiché le 31 mai 2017 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 31 mai 2017

Le Maire, Christian THIRIOT

